



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 04 MAI 2012

**Date de Convocation**

26 avril 2012

**Date d’Affichage**

11 mai 2012

**Nombre de délégués :**

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	08
- Absents	29

L’an deux mille douze, le quatre mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Étaient présents :** Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

**Étaient représentés :** Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

**Étaient absents :** M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

**Étaient absents excusés :** M.M. FONTAINE, HENNEQUIN.

**Étaient également présents :**

- M. CHAPLOT, délégué suppléant de la commune de Bazoches-les-Bray ;
- M. GUITARD, Société AUBINE ONYX ;
- M. HUREL, Trésorier Principal ;
- M. ROGER, Directeur d’agence ;
- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- M. CARBONE, Responsable d’exploitation AUBINE ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

**Secrétaire de séance :** Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 17 H 25, sous la présidence de Monsieur Yves Jégo.

**M. JEGO** : Bienvenue. Comme à l'accoutumée, nous allons procéder à l'appel.

*(M. Le Président procède à l'appel des noms)...*

Le quorum étant atteint, nous pouvons utilement commencer nos débats.

## ORDRE DU JOUR

- Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Laval-en-Brie ;
- Approbation des procès-verbaux du 10 février 2012 et 17 février 2012 ;
- Approbation du compte administratif – exercice 2011 ;
- Approbation du compte de gestion du Trésorier – exercice 2011 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2011 ;
- Modification des statuts ;
- Autorisation donnée au Président à signer une convention d'assistance architecturale pour les études préliminaires d'une déchetterie et d'une recyclerie-ressourcerie ;
- Autorisation donnée au Président à signer le marché de fourniture des caissons des déchetteries du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au contrat de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives et entretien et maintenance des bacs et des bornes ;
- Autorisation donnée au Président à signer une convention de partenariat avec la ville de Montereau ;
- Autorisation donnée au Président à signer une convention d'expérimentation avec Eco-emballages ;
- Participation financière du SIRMOTOM pour l'évacuation des dépôts sauvages ;
- Modification de la superficie à acheter pour le terrain de Salins ;
- Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président ;
- Affaires et questions diverses.

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LA COMMUNE DE LAVAL-EN-BRIE

**M. JEGO** : Il s'agit de Mme Geneviève Dalbard. Où est-elle ?

**Une déléguée** : Elle est excusée.

**M. JEGO** : Cela commence mal pour son installation !

Nous la considérons comme installée. Nous la félicitons !

## APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 10 FEVRIER 2012 ET 17 FEVRIER 2012

**M. JEGO** : Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

Ils sont approuvés à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011

**M. JEGO** : Il reflète évidemment notre gestion pour l'exercice 2011. Comme vous l'avez vu, il s'établit :

- la section de fonctionnement présente un excédent de 3.558.030,15 €,
- la section d'investissement présente un excédent de 1.305.376,47 €.

Soit un excédent global de 4.863.406,62 €. Il appartient donc au Comité Syndical de l'approuver, sous la présidence du doyen d'âge.

**Mme ZAIDI** : M. Chauchat.

**M. JEGO** : Monsieur Chauchat est le doyen. Il va présider pour demander à l'assemblée d'approuver ce compte administratif 2011.

*(Monsieur Jego quitte la salle. La présidence est assurée par M. Chauchat)...*

**M. CHOCHA** : Y a-t-il des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

*(Retour de M. Jego, qui reprend la présidence)...*

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – EXERCICE 2011

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

Il est approuvé.

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

**M. JEGO** : Nous vous proposons donc le report en Fonctionnement, comme en Investissement, sur les sommes en excédent. C'est classique.

Des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

## MODIFICATION DES STATUTS

**M. JEGO** : Cette modification vise à prendre en compte les évolutions dans le cadre de l'intercommunalité, les communes dites isolées et les communautés de communes.

Nous avons donc Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny Lencoup, La Tombe et Villeneuve-les-Bordes qui sont adhérentes au syndicat en tant que communes isolées.

Pour les communautés de communes, nous avons la C.C. Moret Seine et Loing (Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal et Ville-Saint-Jacques) la C.C. des deux fleuves (Barbey, La-Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La-Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins et Varennes-sur-Seine) ; la C.C. Gâtinais Val de Loing (Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon) ; la C.C. Brie Nangissienne (La Chapelle-Rabelais) et la C.C. Bocage Gâtinais (Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy, Rudignon, Thoury-Férottes et Voulx).

Y a-t-il des remarques ? (Non).  
De toute façon, c'est automatique.

**Mme ZAIDI** : Ce n'est pas soumis à l'approbation des communes.

**M. JEGO** : Cette modification n'est pas soumise à l'approbation des communes puisque c'est de droit.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est donc approuvé. Ainsi en a décidé le Comité Syndical.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION D'ASSISTANCE  
ARCHITECTURALE POUR LES ETUDES PRELIMINAIRES D'UNE DECHETTERIE ET D'UNE  
RECYCLERIE-RESSOURCERIE**

**M. JEGO** : Dans le cadre de ce site, nous avons envisagé de mettre en place un nouveau dispositif sur ce secteur, qui comprendrait une déchetterie et une recyclerie-ressourcerie. Il est nécessaire de travailler avec un cabinet spécialisé pour voir comment organiser l'espace et comment prévoir l'organisation de tout cela.

**Mme ZAIDI** : Nous le faisons surtout dans le cadre de la construction de la future déchetterie. Avant d'acheter le terrain, nous devons nous assurer que sa configuration permette cette construction.

**M. JEGO** : Il vaut mieux travailler avant avec l'architecte, plutôt que de s'apercevoir après que la déchetterie ne convient pas. Cela me semble de bonne politique.

Tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas d'avis contraires, de questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

C'est donc adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHÉ DE FOURNITURE DES CAISSONS  
DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

**M. CARPENTIER** : Comme vous nous y aviez autorisé, on a relancé les consultations. Nous avons sélectionné une entreprise régionale : l'entreprise Gillard. Elle nous a proposé des prix vraiment intéressants par rapport aux autres. Je vous rappelle que cet appel d'offres a été fait pour renouveler petit à petit les caissons actuels des déchetteries de Montereau et Voulx. Nous l'avons étalé dans le temps pour pouvoir éventuellement équiper la nouvelle déchetterie. Si nous construisons une nouvelle déchetterie, nous pourrions utiliser ce marché pour l'aménager. Ce ne sont pas des montants très importants ; un caisson coûte entre 2 000 et 5 000 €.

**M. JEGO** : Quand même !

**M. CARPENTIER** : Par rapport au coût de l'usine...

**M. JEGO** : Vu comme ça, évidemment, tout est gratuit !

**M. CARPENTIER** : Ce n'est pas une raison pour ne pas lancer un appel d'offres et pour ne pas choisir le mieux-disant.

**M. JEGO** : Ce sont des caissons en quoi ?

**M. CARPENTIER** : Ce sont des caissons en ferraille, de 30m<sup>3</sup>.

**M. JEGO** : Ce sont des bennes.

**M. CARPENTIER** : Oui, tout à fait. Ce sont des bennes de 30m<sup>3</sup> et des bennes renforcées de 12m<sup>3</sup> pour les gravats.

**M. JEGO** : Et cela s'use...

**M. CARPENTIER** : Oui. Il faut rappeler que nous avons acheté les caissons il y a quinze ans maintenant. Ils sont soumis aux intempéries toute l'année.

**M. JEGO** : Est-ce qu'on recycle les caissons ?

**M. CARPENTIER** : Oui, tout à fait. C'est de la ferraille. Cependant, en ce moment il n'y a plus beaucoup de ferraille dans les fonds. Il commence à y avoir plus de trous que de ferraille !

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions ou des remarques sur les caissons ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES ET ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES</b></p>
--

**M. CARPENTIER** : Cet avenant n'a pas une grosse incidence financière, mais surtout psychologique. Il s'agit, d'une part, d'entériner les opérations de démonstrations que nous avons faites en décembre dernier : la collecte sélective des sapins de Noël. Nous l'avons réalisée une fois en démonstration, maintenant, il faut l'intégrer dans le marché.

Il s'agit, d'autre part, de récupérer les bacs de collecte. Nous avons un problème avec les bacs ; il faut régulièrement les remplacer par un plus gros, ou un plus petit parce que la famille a changé, ou les gens ont déménagé. Nous avons du mal à leur donner des bacs qui ne soient pas neufs. Jusqu'ici, nous avons distribué des bacs neufs. Or, nous constatons que nous pourrions réhabiliter proprement un certain nombre d'entre eux, par exemple en changeant le couvercle ou les roues. Nous demandons donc à notre prestataire de remettre en état ces bacs, moyennant quelques milliers d'euros par an. Cela représente une belle économie.

Il y a aussi la collecte des papiers de bureau que nous avons lancée l'an dernier à titre de démonstration. Elle a connu un vrai succès. Nous allons donc aussi l'entériner par avenant au contrat de collecte.

**M. JEGO** : Des remarques sur ce sujet ? (Non).

Concernant les sapins de Noël, il y a des communes dans lesquelles cela a bien marché, dans d'autres moins bien. Cela fonctionne quand on se mobilise, quand la communication est faite... Pour une première année c'était plutôt réussi. Il faut que les gens prennent l'habitude de cet aspect. Des remarques sur cet avenant de nature psychologique ? Enfin une psychologie quand même un peu coûteuse, Monsieur Carpentier !...

**Mme ZAIDI** : On rapporte ce coût au montant global du marché.

**M. JEGO** : Oui, je plaisante. C'est quelques milliers d'euros par rapport à un marché, bien sûr.

Pas de remarques, pas de questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LA VILLE DE MONTEREAU**

**M. JEGO :** Comme vous le savez sans doute, nous allons aller à la Fête du Tri et du Recyclage le 23 juin, ici. Dans cette opération faisant partie des opérations de communication dans le cadre du contrat nous liant avec l'ADEME et nos financeurs, nous avons une politique de communication et de promotion à mettre en œuvre.

Il s'avère que le SIRMOTOM a contacté la ville de Montereau pour savoir s'il pouvait utiliser les supports de communication qui vont être diffusés à l'occasion du Festival de Montereau -puisque nous diffusons des documents dans 120 000 boîtes aux lettres, etc-.

Dans sa grande générosité, le Maire de Montereau a accepté cette idée. Il convient de répartir les frais de financement. Evidemment, si le syndicat n'utilisait pas cette locomotive de communication, il devrait faire sa propre communication. Par ailleurs, selon les calculs que nous avons faits, par nos propres moyens nous devrions être au double en montant de communication.

Dans son immense générosité, le Maire de Montereau a même accepté que le syndicat puisse être présent pour annoncer la Fête du Tri et du Recyclage dans l'enceinte du Festival Montereau Confluences. Je vous le rappelle, il accueille 40 000 personnes, c'est donc un événement important de promotion. Voilà ce qui vous est proposé.

Y a-t-il des interrogations, des questions, des remarques ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté.

J'espère que vous avez noté que le 23 juin vous venez fêter le Tri et le Recyclage ici. Il y aura des cocktails recyclés et des buffets triés !

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION D'EXPERIMENTATION  
AVEC ECO-EMBALLAGES**

**M. JEGO :** Nous sommes une des villes sélectionnées par Eco-emballages pour un dispositif que Mme la Directrice Générale va vous exposer brièvement et avec brio.

**Mme ZAIDI :** Dans son nouvel agrément programmé pour couvrir la période 2011/2016, Eco-emballages a prévu de piloter des actions expérimentales pour optimiser le dispositif de collecte sélective. Eco-emballages a décidé de mener une Action sur la collecte du verre en apport volontaire. Au travers de cette action, Eco-emballages souhaite expérimenter différentes modifications des dispositifs de points de collecte en place et vérifier l'influence de ces modifications sur l'amélioration des performances de tri du verre des habitants. Cette étude va permettre, en particulier, de connaître l'influence de la densité de conteneurs mis à disposition des usagers sur la performance du tri du verre des habitants.

Dans ce cadre, 12 villes ont été sélectionnées en fonction de leur critère démographique et du nombre de PAV Verre déjà implantés. Montereau est une des 12 villes choisies qui répond aux deux critères prédéfinis par Eco-emballages.

L'objet de la convention d'expérimentation qui vous est proposée permettra de définir les engagements de chacune des deux parties.

**M. JEGO :** C'est parce que nous devons être les moins performants, j'imagine ?

**Mme ZAIDI** : Non, pas du tout.

**M. JEGO** : Cela me permet de dire un mot. De mon souhait déjà exprimé, nous travaillons sur l'accessibilité, l'ergonomie et le look de nos points d'apport volontaire.

Je trouve que ce n'est pas beau, souvent sale, cela ne donne pas envie et la juxtaposition de bacs et de caissons n'est pas à la hauteur de ce qu'il faut faire pour inciter les gens à déposer dans les points d'apport volontaire.

J'ai demandé qu'on étudie, qu'on regarde, qu'on expérimente toutes sortes de dispositifs existants afin de pouvoir avoir un modèle. Evidemment, un modèle adaptable aux géographies dans lesquelles on les implante. En ville, nous n'avons pas exactement les mêmes surfaces que parfois en milieu rural. Nous devons faire un travail d'architecture et de design pour les points d'apport volontaire, afin d'avoir un modèle qu'on puisse dupliquer dans tous nos secteurs. C'est un gros chantier. Combien avons-nous de lieux de PAV sur l'ensemble du syndicat ?

**Mme ZAIDI** : Aujourd'hui, le parc est de 280 PAV.

**M. JEGO** : Je pense qu'on peut se fixer un programme d'équipement sur quelques années pour donner de la visibilité, de l'information, pour essayer de mettre au même endroit les piles, les textiles, les journaux, le verre, etc. Un endroit construit de gestes écologiques. En termes d'organisation, c'est la classe de l'oncle Tom qu'il faut faire.

Il y a des endroits où les PAV sont mignons et d'autres où ils sont monstrueux. Après, on aura une politique d'entretien, de nettoyage, pour que cela reste un lieu facile d'accès. Il faut travailler avec chacune des communes pour trouver les lieux les plus faciles d'accès, mais aussi visibles et bien organisés pour être les plus efficaces possibles. C'est compliqué, mais je pense qu'on a intérêt à promouvoir cela.

Le point d'apport volontaire est la mini déchetterie de proximité. Cela doit être vendu et repéré comme cela par les habitants. Aujourd'hui, en termes d'aménagement, de look et de technicité, on peut essayer de faire des aménagements qui soient les plus agréables possibles. Donc, nous y travaillons. Si des communes sont volontaires pour tester, nous sommes capables de tester ce genre de choses sur deux ou trois sites.

Sur la convention Eco-emballages, tout le monde est d'accord ? J'imagine, puisque cela ne nous coûte rien, ça nous rapporte.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est donc approuvé.

<p style="text-align: center;"><b>PARTICIPATION FINANCIERE DU SIRMOTOM POUR L'EVACUATION DES DEPOTS SAUVAGES</b></p>
--

**M. JEGO** : Je pense que chaque commune connaît cette difficulté, en particulier dans le milieu rural. Le SIRMOTOM proposerait de participer financièrement (à hauteur de 50 %) à la totalité des frais engagés par la commune, pour l'éradication des dépôts sauvages.

Si vous êtes d'accord sur le principe, nous allons montrer techniquement comment cela va se passer. De par la dérive de nos compatriotes qui sont déresponsabilisés, nous ne pouvons pas nous promener dans notre secteur sans voir partout des points de monstruosité qui deviennent des quasi-décharges sauvages et permanentes. Je pense que nous devons aider les communes à lutter contre ce fléau et ces difficultés. Les aider financièrement, mais aussi dans la logistique qui peut être mise en place ou mobilisée auprès des professionnels pour mettre fin à ces dérives. Il faut que la commune sache que l'on peut passer des accords, éventuellement des accords tripartites avec des prestataires de services, ou faire intervenir un prestataire, sur la demande de la commune -seule la commune peut être l'élément déclencheur- pour qu'il nettoie un secteur et facture 50 % au SIRMOTOM et 50 % à la commune, par exemple. C'est le principe que je vous propose de retenir.

Aujourd'hui, je vous demande d'approuver un principe pour que nous puissions travailler sur les modalités pratiques d'application.

Etant entendu que les communes ne souhaitant pas contractualiser n'ont pas d'obligation. Elles pourront gérer par elles-mêmes les choses si elles le souhaitent. Il me semble que nous avons eu ce débat avec le bureau et la Directrice Générale. Même si c'est à la limite de nos compétences, c'est quand même un fléau...

On a l'usine et le syndicat de traitement et de collecte des ordures ménagères -malheureusement il n'y a pas que des ordures ménagères dans ce genre de choses- et on gère aussi des déchetteries. Il faut également que nous sachions gérer le soutien aux collectivités pour nettoyer la nature. C'est dans ce cadre que je vous propose de travailler.

Je pense qu'il faut aussi travailler en termes de communication. On s'aperçoit que quand un endroit devient une décharge et qu'il est nettoyé, s'il n'y a pas une remise en état et un panneau indiquant les risques encourus en cas de récurrence, les gens recommencent à déposer leurs déchets. Il y a donc un protocole consistant à dire : on constate, on nettoie en profondeur, on remet en état et on installe un ou deux panneaux expliquant la loi, la réglementation et qui donne l'adresse de la déchetterie la plus proche pour expliquer aux gens où ils peuvent déposer. Il y a une technicité à mettre en place qui peut être travaillée avec chacune des communes rencontrant ce problème.

On vous propose de tomber d'accord sur le principe et de m'autoriser à négocier avec les prestataires pour vous proposer des formules ad hoc.

Des remarques, des questions ?

**Un délégué :** En cas de véhicule volé et brûlé restant sur le territoire de la commune, qui prend en charge ?

**M. JEGO :** La Mairie à 50 %, le SIRMOTOM à 50 %. De toute façon, vous n'avez pas d'autres solutions. Ensuite, on peut se tourner vers le propriétaire de la voiture.

**Le même délégué :** Il faut le retrouver !

**M. JEGO :** En général, il y a au moins un numéro de moteur qui permet de le retrouver, notamment quand le propriétaire est assuré. C'est une action longue. De toute façon, le temps que vous fassiez les démarches, si vous n'enlevez pas le véhicule cela crée un désordre visuel qui n'est pas supportable. Donc, quoi qu'il arrive, l'autorité de proximité pouvant le plus facilement l'enlever, c'est la ville, la Mairie. C'est pourquoi je propose, sur ce type de cas, que l'on ait un partenariat et que l'on puisse se garantir que ce qui est enlevé est bien géré, selon des procédures correctes. Il faut que ce soit emmené en déchetterie et que n'importe qui ne le rejette pas dans le champ à côté. Il faut aussi avoir ce souci. Le SIRMOTOM peut aussi rendre ce nouveau service aux communes adhérentes : aider à débarrasser.

Effectivement, le problème est que notre compétence relève des déchets ménagers. Evidemment, si on se met à dire qu'il faut trier en fonction de la nature des déchets, cela ne fonctionne pas. Pour cette raison, il faut une répartition forfaitaire et tomber d'accord ensemble. La voiture est le cas typique : si vous ne l'enlevez pas, personne ne la retirera à votre place.

**Un délégué :** Nous n'avons pas à toucher à cette voiture. C'est la fourrière qui peut l'enlever.

**M. JEGO :** Si elle est brûlée, non.

**Un délégué :** Si elle est brûlée, il faut avoir l'autorisation du commissariat et la fourrière l'emmène.

**Un délégué :** Mais c'est aux frais de la commune.

**Un délégué :** Non, c'est la fourrière...



**M. JEGO :** Pas sûr. J'ai quelques exemples et c'est la commune qui paye. Ou alors, chez vous, vous avez des fourrières généreuses, mais...

**Mme De SAINT LOUP :** S'il y a des personnes qui vont décharger leurs gravats sur le chemin qui jouxte Laval-en-Brie et Saint-Germain-Laval... Et j'en ai aussi qui viennent dans la côte de Tréchy et qui déversent des gravats dans les champs des cultivateurs, dans les prés. Les cultivateurs me disent que c'est à la commune de les enlever. Que dois-je répondre ?

**M. JEGO :** Que voulez-vous que je vous réponde ?

**Mme De SAINT LOUP :** Le propriétaire terrien qui me dit que des gravats ont été déposés dans son pré et que c'est à la commune de les enlever, que dois-je lui répondre ?

**M. JEGO :** Non, c'est à lui de les enlever ! Si ensuite, par un accord sympathique, vous voulez lui rendre ce service... Mais juridiquement, c'est le propriétaire du terrain qui possède ce qu'il y a dessus.

**Mme De SAINT LOUP :** Ce n'est pas facile à faire passer.

**M. JEGO :** Sauf que le jour où le propriétaire en question gare sa Porsche sur son terrain, si vous venez lui enlever il va protester. Il sait parfaitement que ce qui est sur son terrain est chez lui. Je comprends bien que des terrains soient protégés et d'autres pas. La commune peut passer un accord avec lui en lui proposant de nettoyer son terrain à titre gracieux ou payant, mais juridiquement c'est sa responsabilité.

**Une déléguée :** Nous n'avons pas le droit d'intervenir sur du domaine privé.

**M. JEGO :** Et même si vous tombez sur un mauvais coucheur, il faut lui demander l'autorisation pour enlever les gravats.

**Mme De SAINT LOUP :** C'est le propriétaire qui demande de les retirer.

**M. JEGO :** Si la commune est d'accord pour le faire, c'est son choix. Cela rentre dans la politique de ce que l'on évoque : on vous en financera 50 %. Un conseil : il faut absolument que vous ayez des contrats types que vous fassiez signer aux propriétaires pour que vous soyez protégés. Cela vous évitera de tomber sur quelqu'un qui vous demande verbalement d'enlever les déchets de son terrain, et d'avoir un procès ensuite de sa part parce qu'il vous accusera de lui avoir volé son matériel de chantier une fois que vous aurez nettoyé sa propriété. Il faut se méfier. Juridiquement, un propriétaire de terrain est propriétaire de ce qu'il y a dessus. Un problème demeure : il peut aussi dire *"je m'en fiche, je n'enlève pas"*. Cela peut défigurer le paysage. A ces titres-là, avec l'accord du propriétaire, je conseille de répondre que la commune accepte d'enlever.

**Mme De SAINT LOUP :** A chaque fois c'est location d'engins, etc.

**M. JEGO :** C'est pourquoi nous voudrions un contrat avec des sociétés prestataires de services pour dire aux communes : *"voilà les sociétés sérieuses que nous avons détectées. Si vous faites appel à l'une d'elles pour enlever des gravats, que ce soit sur un terrain privé ou public, nous en financerons la moitié"*. Cela me semble être un plus intéressant.

**Une déléguée :** Est-ce à dire que la commune sera obligée de choisir le prestataire ?

**M. JEGO :** Nous voudrions référencer un certain nombre de prestataires. Ce n'est pas que je ne fasse pas confiance aux communes, mais si c'est un prestataire non sérieux qui re-balance tout dans la commune voisine, on va avoir un système qui va s'enrichir de communes en communes... Si la commune a son prestataire, nous devons juste l'agréer et connaître son nom. Si on est

d'accord, l'idée consiste à dire qu'à partir d'une série de prestataires, choisis par nous ou par les communes agréées par nous, dès lors que l'un de ceux-là est choisi, le SIRMOTOM prend en charge 50 %. Tout comme vous avez le tableau des experts auprès des tribunaux... si vous prenez un de ceux-là, c'est vous qui choisissez, mais sur une liste agréée.

**Un délégué :** Je me pose la question de l'intérêt économique des communes de recourir à ces entreprises, même aidées à 50 %, plutôt que de recourir -comme c'est le cas habituellement- à ses propres services techniques.

**M. JEGO :** On ne se comprend pas. Après, que faites-vous des gravats ?

**Le même délégué :** Nous, à Voulx, nous avons la chance d'avoir une déchetterie.

**M. JEGO :** D'accord, mais qui normalement ne les accepte plus au delà d'un certain tonnage. Nous voulons mettre en place un circuit. Si à Voulx vous avez les moyens, avec un service qui enlève, pas de problème. Si derrière il faut aller passer un contrat avec Depolia parce que ce sont des gravats qui dépassent les tonnages de la déchetterie... Quand je dis 50 %, ce n'est pas forcément de l'enlèvement ; c'est 50 % de ce qu'il y a à faire. Comme c'est le cas à Montereau, les employés chargent, ils sont sur un camion, etc., mais derrière, il faut aller mettre dans une déchetterie professionnelle où c'est payant et c'est là où on prend en charge. Si c'est une toute petite commune qui n'a pas de services techniques et pour qui c'est trop lourd car elle n'a aucun matériel pour aller enlever, l'idée est d'apporter un coup de main, mais de manière très pragmatique et souple. Honnêtement, si vous traitez vous-même avec la déchetterie de Voulx, il n'y a pas besoin de s'embêter. C'est pour ce qui ne marche pas que l'on veut faire avancer.

**M. COURTOIS :** C'est plus des gravats que des déchets ménagers.

**M. JEGO :** C'est tout ce que vous trouvez et qui est au delà du papier. Une poubelle percée ne sera pas concernée. Tout ce qui nécessite une logistique un peu compliquée... Si c'est quelque chose qui peut être ramassé par le cantonnier ou l'employé communal et amené à la déchetterie, on ne va pas se poser de questions, et vous non plus d'ailleurs. En revanche, s'il y a des endroits où il faut faire venir un camion ou une pince à cause d'encombrants très lourds, qu'il faut ensuite remettre le site en état et que cela demande quelques moyens, alors là on travaille ensemble.

**M. SPRIET :** Ou des déchets d'amiante.

**M. JEGO :** Ou des déchets d'amiante que l'on ne peut pas empoigner. On trouve de tout dans nos sous-bois et dans nos bas fossés, même des objets très surprenants (des réfrigérateurs abandonnés...).

**Un délégué :** Sur la nationale de Varennes, il y avait une voiture brûlée qui est restée combien de temps ? Et cela s'est terminé comment ? Là, c'est la gendarmerie, ou le commissariat, qui aurait dû prendre une initiative...

**M. JEGO :** Non, non, et non ! Il y a forcément une commune, celle de cette nationale. C'est au Maire de cette commune à agir. Au bout d'un moment, effectivement, si c'est sur la route et réputé dangereux, la Direction des Routes du Conseil Général doit réagir. Mais quand même, une nationale n'est pas hors territoire. Elle passe toujours sur des communes. Donc, à la base, c'est quand même la responsabilité du Maire.

Si c'est sur la route, que c'est dangereux et que cela met en cause la sécurité, on a le moyen d'aller dire au Conseil Général qui est responsable des routes : "*il y a un danger pour la sécurité, venez la retirer*". Nous avons le même problème avec des bateaux. J'ai le même problème à Montereau avec un bateau à l'abandon, en train de couler, qui est attaché. Le Service de la Navigation et Voix Navigables de France ne voulait pas venir s'en occuper. Nous avons été obligés de financer son enlèvement et la recherche de son propriétaire. J'aurais pu menacer de couper la corde, mais je ne

l'ai pas fait. S'il était parti à la dérive, il serait devenu dangereux et alors le Service de la Navigation aurait été obligé de l'enlever.

Donc pour en revenir au cas de votre voiture abandonnée ou brûlée, si elle est sur le bord de la route et qu'elle ne gêne pas, c'est la responsabilité du Maire, mais si elle dépasse un peu sur la route et qu'elle est susceptible de créer un accident, cela devient la responsabilité du gestionnaire de la route. Je ne vous conseille pas de la pousser sur la route car vous pourriez être responsable d'avoir créé un accident. Tout comme je n'ai pas coupé la corde du bateau, car s'il avait cogné un autre bateau et créé un accident, j'aurais été évidemment coupable. C'est la réalité des choses.

Ensuite, s'il y a des endroits où c'est loin des centres bourgs et des communes, parce que c'est à l'autre bout de la commune, sur un bout de territoire et que les Maires n'agissent pas... c'est compliqué.

Tout le monde est-il d'accord sur ce principe ? (Oui).

On essaie rapidement de faire des propositions, mais je crois que c'est un vrai nouveau service que l'on offre et qui est utile.

### MODIFICATION DE LA SUPERFICIE A ACHETER POUR LE TERRAIN DE SALINS

**M. JEGO :** Ce dossier est retiré de l'ordre du jour car nous avons un souci sur le terrain que nous avons imaginé. Un riverain ne veut pas. Comme on ne va pas ouvrir une guerre, nous renonçons au terrain que nous avons envisagé. Toutefois, la commune de Salins, dans sa grande générosité, nous a trouvé un autre terrain qui, semble-t-il, n'a pas de riverain. Donc, c'est bien.

Pourquoi voulons-nous être là ? Géographiquement, il faut que nous soyons de ce côté-là. Vous savez que cette déchetterie va renforcer l'offre sur un secteur qui en était démunie, et surtout un secteur où nous avons contractualisé avec nos chers amis du SMETOM et cela nous coûte 130 000 € par an. Quitte à mettre 130 000 €, sincèrement je préfère avoir notre propre déchetterie. Ils sont très gentils, vous ne le répèterez pas, mais je pense qu'ils nous ont pris pour des américains. Quitte à mettre 130 000 €, autant que ce soit chez nous, pour nous, la nôtre et une de plus. Comme de toute façon celle de Montereau est engorgée et que ce secteur-là est démunie... C'est pourquoi nous sommes obligés de rester dans ce secteur. Si Salins ne peut pas, j'avais sollicité Mme le Maire de Saint-Germain-Laval qui est en train de chercher un terrain possible, mais cela ne pourra être que dans ce secteur-là. A Laval-en-Brie on avait des perspectives, mais il y avait beaucoup de parcelles à racheter, ce qui supposait de s'engager sur cinq ans de procédures. Quant au terrain ayant été sélectionné à Salins, un riverain qui n'est pas tout près s'agite beaucoup. C'est un monsieur qui a acheté une ferme. Effectivement, il est tout seul au milieu de la nature et dans le chemin qui redescend à sa ferme il y aurait la déchetterie. Je comprends aussi, il faut se mettre à la place des gens. Cela ne le réjouit pas. Je propose qu'on abandonne ce terrain et que l'on regarde très vite... Monsieur l'assesseur, au nom de la commune de Salins, si vous pouvez nous trouver un autre terrain...

### ELECTION DU 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

**M. JEGO :** Lors du départ de Bernard Authier, nous étions convenus dans un premier temps de ne pas le remplacer. D'abord, pour faire quelques économies dans le fonctionnement du syndicat, mais surtout parce qu'il fallait voir comment on assurait le fonctionnement et comment les choses pouvaient s'organiser.

Compte tenu du nombre de réunions auxquelles il faut participer et des relations avec nos amis du SMETOM, qui nécessitent que les intérêts du SIRMOTOM soient bien défendus par des élus qui aient

l'autorité naturelle, mais aussi dans leurs titres pour défendre les intérêts, après en avoir parlé avec la directrice, il ne nous semble pas totalement inutile de désigner ce 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Apparemment, un candidat pour le bureau -parmi d'autres qui peuvent se déclarer- a été approuvé à l'unanimité et semble correspondre aux critères que nous souhaitons : être à la fois au fait des

affaires du SIRMOTOM, capable de monter au créneau vis-à-vis de nos grands amis, des voisins, dire ce qu'il y a à dire quand il faut en tant qu'élu et être disponible.

Il s'agit de Bernard Lieben qui est actuellement assesseur. Il a accepté de postuler et de présenter sa candidature.

Evidemment, pour le temps qu'il nous reste... Dans notre fonctionnement, c'est un an et demi, avec les échéances de 2014... Sauf si les autorités politiques décalaient les élections municipales, mais pour l'instant nous sommes sur les échéances de 2014.

Je vous propose donc d'élire ce nouveau Vice-Président. Cela entraînera l'élection d'un nouvel assesseur. Puisque Bernard Authier siégeait, je propose que l'assesseur qui rentrera au bureau soit un représentant de Saint-Germain-Laval -si l'un des deux représentants accepte d'être candidat pour rentrer au bureau. Si Bernard est élu Vice-Président, il faut qu'on le remplace par un assesseur, c'est-à-dire un membre du bureau en plus. Voilà le débat.

Etes-vous d'accord pour qu'on élise ce poste, qui existe et qui n'est plus pourvu depuis maintenant deux ans ? Y a-t-il d'autres candidatures que celle de Bernard Lieben pour ce poste ? (Non).

Nous procédons à l'élection à bulletin secret.

Sous nos applaudissements, Bernard Lieben est élu à l'unanimité.

*(Applaudissements)...*

**M. LIEBEN** : Je vous remercie.

**M. JEGO** : Etes-vous d'accord pour que nous désignions un assesseur issu de la commune de Saint-Germain-Laval ? (Oui).

Madame Le Maire, Monsieur l'Adjoint, quel est celui de vous deux qui veut se dévouer pour être membre du bureau ?

**Mme De SAINT LOUP** : Je suis volontaire.

**M. JEGO** : Nous avons besoin de femmes au bureau. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Nous procédons à l'élection à bulletin secret.

Madame De Saint Loup est donc élue à l'unanimité.

On applaudit cette nouvelle représentante du bureau.

*(Applaudissements)...*

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. JEGO** : Nous avons à vous proposer de transformer le poste de responsable des marchés publics que nous avons imaginé. C'est un poste très important dans le syndicat. Vous aviez approuvé la création d'un poste de titulaire, de fonctionnaire, mais nous ne trouvons pas. Ce, malgré des annonces multiples et variées depuis un an. Il vous est donc proposé d'ouvrir le poste à un contractuel, si on en trouve un de qualité. Ce n'est pas le statut qui compte, mais la personne capable de faire le travail. Si vous êtes d'accord, nous solliciterons les services de l'Etat pour obtenir l'autorisation de recruter. On ne renonce pas au titulaire de la Fonction Publique si on le trouve, mais si on ne le trouve pas on pourra recruter un contractuel. Je pense que tout le monde est d'accord ?

Il n'y a pas d'avis contraires sur ce sujet ? (Non).

C'est donc approuvé à l'unanimité.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

**Un délégué** : J'ai une question, suite à la loi de novembre 2011 qui interdit le brûlage des déchets végétaux dans les jardins. Dans nos communes rurales, il y a souvent des jardins assez importants,

avec des grands-pères et des grands-mères qui ont du mal à éliminer ces déchets, sauf en les brûlant, comme on le faisait traditionnellement.

C'est une question qui va se poser à nous. Ces gens viennent nous voir pour nous demander ce qu'ils doivent en faire.

Vous les entassez chez vous, vous les laissez au fond du jardin. Mais en tout cas, le voisin qui assiste au brûlage sait que la loi existe et n'est pas content.

**M. JEGO :** Nous sommes en train de travailler pour réfléchir à ces formules. D'abord, pour tous les gens qui ont un jardin, pour tout ce qui est petits déchets verts et notamment de tonte, il y a les composteurs. Ensuite, il y a les produits de taille et d'élagage. Dans le cadre de l'aménagement de ce site, nous sommes en train de réfléchir à la création d'un broyeur, mais industriel car il y a des produits d'élagage qui ne sont pas des petites "bêtes".

Il pourrait permettre d'apporter un vrai service et, à leur demande, d'aller retirer ce qui est stocké chez les gens. Après, il faut voir les coûts, si éventuellement on demande une participation, etc. On pourrait proposer aux gens, soit de leur rendre le paillis, soit de le gérer nous-mêmes, le garder, le vendre ou en faire autre chose. Nous sommes en train de travailler sur cette question. C'est assez cher. Pour avoir un broyeur de bon niveau il faut compter 200 000 € d'infrastructures. Mais je pense que l'on n'échappera pas à ce type d'équipements, voire même, à terme, à en répartir deux ou trois sur le territoire.

Après, comment apporte-t-on ? On peut avoir un double service. Soit dire aux gens qui sont autonomes qu'ils peuvent eux-mêmes apporter, soit avoir un service qui vient ramasser, contre un financement qui peut être discuté, négocié... Il faut regarder, nous sommes en train d'étudier tout cela pour essayer d'apporter une vraie réponse à cette problématique.

Après, il y a quand même encore la bonne vieille formule à l'ancienne consistant à creuser un trou et mettre dedans quand les jardins le permettent. C'est très sain, très naturel, cela fait un compost qui va se créer tout seul. C'est tout à fait possible de l'expliquer aux gens : *"vous faites un trou et vous mettez dedans"*.

**Le même délégué :** Bien entendu, mais le fait est que des personnes continuent à brûler comme elles le faisaient traditionnellement. Evidemment, le voisin enquiquineur -il en existe partout- vient se plaindre au bureau qui se trouve près de chez lui, c'est-à-dire à la Mairie en demandant des explications.

**M. JEGO :** Vous avez raison.

**Un délégué :** Il y a des communes qui donnent des autorisations, de telle date à telle date...

**M. JEGO :** La loi l'interdit.

Le dernier point que je n'ai pas évoqué là-dessus c'est qu'effectivement il se met en place des recherches de déchets verts, notamment dans la perspective des usines de méthanisation. Nous savons qu'il y a deux projets d'usines de méthanisation dans notre secteur (à Ecuelles et à Montereau). Pour nourrir les usines de méthanisation, il va falloir des déchets.

Je n'exclus pas que, dans un temps assez bref, des gens mettent en place une organisation pour venir débarrasser "gratuitement" nos déchets verts pour faire fonctionner les usines de méthanisation, ce qui serait la meilleure formule. J'appelle l'usine et on vient chercher mes déchets verts.

Il faut voir, dans les usines, en fonction de la taille de méthanisation, le taux de déchets verts qu'il est possible d'insérer... Il y a un dosage à faire. Si ce sont des grosses branches... Tout n'est pas insérable. Je pense que, pour un certain nombre, cela doit passer par un déchiquetage préalable pour arriver à la méthanisation.

Ces nouveaux circuits se mettent en place. Sincèrement -je défends celui qui a voté la loi-, cela ne nous forcerait pas à nous poser la question si la loi ne l'interdisait pas. Nous continuerions à pratiquer comme nous avons toujours fait, avec les conséquences que cela peut avoir sur la nature. Je pense qu'il faut poursuivre ces pistes : un lieu de broyage, des conseils personnalisés en creusant un trou pour laisser la nature faire son effet et voir avec les méthaniseurs demain s'il n'y a pas des circuits qui se mettent en place pour récupérer tout cela.

Ce n'est donc pas une réponse à court terme. Brûler dans les jardins est interdit toute l'année.  
D'autres questions diverses ?

**Un délégué :** C'est un remerciement au SIRMOTOM. Dans la politique des jardins, un accord met automatiquement à disposition des composteurs.

**Mme ZAIDI :** Comme il a été fait pour les précédentes réalisations de jardins ouvriers.

**M. JEGO :** Je remercie la commune de Varennes de remercier le Président du SIRMOTOM de son action ! Même publiquement vous pouvez le faire, voire par écrit ! Je plaisante, je vous taquine, je n'ai pas besoin de cela ! Les gens le savent.

**Une déléguée :** Avez-vous des nouvelles du dossier de la subvention de la région ?

**M. JEGO :** On va en avoir tout à l'heure. C'est audiencé ou "adiençable" fin juin ou en septembre, en fonction du calendrier judiciaire. Sur cette affaire d'ailleurs, je vais faire un petit point par écrit à chacun pour que vous sachiez où on en est. C'est Ghislain Bray qui s'en occupe et qui va nous faire le point des démarches qu'il a faites parallèlement pour essayer d'obtenir un *gentleman agreement*. Cependant, judiciairement, le greffe du tribunal nous annonce un audientement ou en juin ou après les vacances judiciaires. Sur ce sujet, nous avons tenu notre promesse puisque le SYTRADEM n'a pas réclamé aux deux syndicats plus d'argent qu'il n'en avait réclamé les années précédentes. Cela a permis au SIRMOTOM de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il s'avère que le SMETOM a augmenté la sienne, mais pour financer la réflexion de cette déchetterie. C'est une autre problématique, mais qui n'a rien à voir avec le projet. Pour l'instant, nous sommes sur notre chemin puisque, sans augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous réussissons à nous passer de ce financement. D'où l'engagement : si nous récupérons l'argent, nous le rendrons aux habitants.

Il ne faut pas lâcher. D'autant plus que juridiquement -même s'ils disent tous cela à leurs clients- d'après nos avocats, nous avons de réelles chances de nous voir donner satisfaction. L'élément fort qui pose problème, y compris juridiquement, est le panneau. La région dit : "*non, c'est un service à part qui a posé le panneau*". Le panneau justifie bien que le contrat n'était pas mort et que la région considérait que le contrat n'était pas mort. Le fameux délai où nous prenions comme délai la lettre nous annonçant la notification alors que le délai proposé par la région était la notification elle-même (ces fameux trente jours de décalage), selon notre avocat, cela se plaide devant un tribunal. Notre bonne foi peut difficilement être mise en cause. On peut plaider que nous avons eu une mauvaise interprétation du document, mais à partir du moment où des réunions ont eu lieu ailleurs et que la région a posé le panneau, il est difficile de nous opposer... Voilà, cela suit, mais ce sera forcément long.

**Mme ZAIDI :** D'ailleurs, ils sont venus retirer le panneau en catimini.

**M. JEGO :** Oui, ils l'ont enlevé un matin, nous n'avons rien vu. Manque de chance, on avait fait les constats d'huissier voulus, donc... Et je crois qu'au sein de la région il y a une opposition très forte des Verts. Ils sont anti-usines de traitement. Ils sont d'ailleurs aussi anti-dépôts en décharge.

**Un délégué :** Que faut-il faire ?

**M. JEGO :** Je ne sais pas ce qu'il faut faire. J'ai onze chauves-souris à Montereau qui peuvent essayer de manger les déchets ménagers de la totalité du secteur, mais c'est un peu difficile !

Dernière information sur ce sujet et cela participe aussi à notre équilibre financier : nos recettes de vente d'énergie sont un peu meilleures que ce que nous avons prévu, tant mieux. Depuis maintenant quelques semaines, le chauffage urbain de Montereau est approvisionné à 50 % par le tuyau partant de l'usine et amenant la chaleur dans la chaufferie centrale. C'est-à-dire que plus de 3 000 logements sont chauffés à 50 % par le produit de l'usine, qui verse une redevance aux syndicats. Le reste étant un mélange de miscanthus et de plaquettes de bois.

Nous sommes dans un chauffage urbain à 98 % en biomasse. Je vous rappelle que dans le Grenelle de l'environnement, on déclenche la TVA à taux bas au delà de 50 % de biomasse. Nous sommes à 98 %, c'est une des rares chaufferies qui fonctionne pratiquement totalement en biomasse. Sur la base de cette expérience, il faut aussi inciter les communes à transformer leurs modes de chauffage pour essayer d'avoir des approvisionnements en biomasse car, pour le coup, y compris avec nos déchets verts, on a peut-être des circuits à essayer de mettre en place.

Ce qui s'est fait ici est assez spectaculaire. L'usine centrale fonctionne avec du miscanthus et des plaquettes de bois pour la moitié et la chaleur de l'usine pour l'autre moitié, ce qui est assez exemplaire. L'exploitant de la chaufferie centrale disait qu'il n'y avait pas d'autre exemple en France avec un taux d'énergie biomasse aussi important.

Les autres usines sont entre 50, 60, 70 %, le reste étant du pétrole ou du gaz. Nous, nous sommes à 98 %. En gros, le pétrole ou le gaz c'est juste s'il y a un blocage. Des camions viennent tous les jours apporter des plaquettes de bois et du miscanthus, c'est un autre mode de gestion.

**Un délégué :** Et les deux autres pour-cent ?

**M. JEGO :** C'est le gaz et le pétrole, en cas de panne, d'arrêt, de maintenance, etc. Quand l'usine s'arrête, la vapeur n'arrive plus. Evidemment, il faut pouvoir compenser avec autre chose. Mais l'usine ne s'arrête jamais, elle ne doit plus s'arrêter !

Il n'y a pas d'autres questions ? (Non).

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée et je félicite notre nouveau membre du bureau et notre nouveau Vice-Président. Nous nous réjouissons de ce verre de l'amitié qu'ils nous offriront la prochaine fois !!

**La séance est levée à 18 H 25.**